



Juridique - Territoires

Nos réf. : SH/NO-081.03/2017
Objet : Elaboration PLU
Commune : ARGANCY
Affaire suivie par S. HISIGER

Siège Social

64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

**MAIRIE
A L'ATTENTION DE M. JEAN PAUL VETZEL
1 PLACE ANNE DE MEJANES
57640 ARGANCY**

Metz, le 30 mars 2017

Monsieur le Maire,

Vous m'avez fait transmettre le dossier présenté par votre commune pour procéder à l'élaboration de son PLU et je vous en remercie.

L'étude de ce dossier montre que ce projet a été construit en bonne concertation avec la profession agricole.

Nous vous demandons de modifier le règlement de votre projet comme suit :

- Rajouter dans l'article A2 la phrase suivante : « Les constructions, installations, aménagements et travaux qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation agricole, à condition qu'ils soient nécessaires à l'exercice des activités exercées par une entreprise ou un exploitant agricole »
- Modifier le paragraphe 3 point 2 de l'article A2 comme suit : « au commerce, à la vente et à la transformation de produits agricoles locaux »
- Modifier comme indiqué la phrase suivante dans l'article A11 partie III paragraphe b « Les toitures en plaques ondulées (hors fibres ciment et bacs aciers prélaqués) et les revêtements plastiques sont interdits »

En vertu de l'article L. 123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet, sous ces réserves, un avis favorable sur ce dossier.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT



Antoine HENRION